

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Avis pour les vacances. — Après le Congrès des Aveugles de Guerre allemands à Stuttgart. — A Franceville. — Exonérations et dégrèvements d'impôts. — Renseignements généraux sur les pensions. — Légion d'honneur. Nécrologie. — T. S. F. — Tribune libre : Lettre du camarade Freidinger.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour l'année 1935. — Procès-verbal du Conseil du 27 Avril 1935. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

8.0
6.06

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert **LEBRUN**, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. **BRIEUX**, de l'Académie Française, Président honoraire.
† M. **BARTHOU**, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
M. le colonel **FABRY**, député, ancien ministre;
† M. le général **BALFOURIER**;
M. **BRISAC**, préfet;
M. **J. RIDGELY CARTER**;
M. **Paul DE CASSAGNAC**, ancien député;
M. **Maurice DONNAY**, de l'Académie Française;
M. **DUCO**, médecin-inspecteur;
M. **FRIBOURG**, député;
Miss **Alice GETTY**;
M. **Justin GODART**, ancien ministre;
Miss **Grace HARPER**;
Miss **Winifred HOLT**;
Mme **Léopold KAHN**;
M. **KRUG**;
M. **LUGOL**, sénateur;
Mme la maréchale **MAUNOURY**;
M. **Samuel MILBANK**;
M. le docteur **MORAX**;
M. **MEYER**, conseiller d'Etat;
M. **Henry PATÉ**, député;
M. **Pierre RAMEIL**, député;
M^e **HENRI-ROBERT**, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général **SAINTE-CLAIRE-DEVILLE**;
† M. **VALLERY-RADOT**;
M. le professeur **WALTHER**, membre de l'Académie de Médecine.

Avis pour les vacances

Nos camarades sont instamment priés de n'adresser aux Bureaux de l'U.A.C. pendant le mois d'août que des lettres ou demandes présentant un caractère de réelle urgence.

**Après le congrès des Aveugles de guerre Allemands
à Stuttgart**

Nous avons reçu de notre camarade le D^r **Plein**, Président de l'Union des Aveugles de Guerre d'Allemagne, copie de la lettre de sympathie qu'Adolph Hitler lui envoya à l'occasion du Congrès de Stuttgart.

Le Führer adresse, en même temps qu'aux Aveugles de Guerre allemands, ses souhaits aux aveugles de guerre français et italiens qui s'étaient fait représenter à ce Congrès :

« Très honoré M. le D^r **Plein**,

« Au sujet du souvenir fidèle des aveugles de guerre réunis à Stuttgart, je vous adresse, ainsi qu'à tous les Congressistes, mes sincères remerciements.

« Je pense avec profonde reconnaissance au pénible et grand sacrifice fait à la Patrie par les Aveugles de Guerre.

« Je vous prie d'adresser à ces camarades de guerre si durement éprouvés, ainsi qu'à leurs camarades d'infortune français et italiens, mes souhaits les meilleurs avec l'assurance de mes sentiments bien fidèles, de camaraderie.

« Veuillez agréer,...

« **Adolph HITLER.** »

A FRANCEVILLE

Notre station de Franceville a retrouvé sa vogue de tous les ans. Une dizaine de ménages y ont séjourné pendant juin et à partir du 1^{er} juillet tous nos pavillons seront entièrement occupés. Nous espérons que le temps continuera à être beau.

Par suite d'une réorganisation de la plage, nos cabines de bains avaient dû être démontées et déplacées, ce qui nous a permis de faire procéder à leur restauration. Elles vont être installées définitivement sur un nouveau terrain que le Conseil municipal, nouvellement élu, vient de nous fixer ; c'est ce qui a été un peu la cause du retard de l'installation de nos cabines, les décisions devant être prises pour la désignation et ensuite le nivellement des emplacements.

Cependant, tout sera terminé pour la première semaine de juillet et nos camarades pourront profiter des cabines placées à un lieu plus facilement accessible.

HORAIRE

On nous communique les horaires suivants :

A partir du 29 juin, des trains ayant la correspondance assurée à Caen pour Franceville auront lieu au départ de Paris à 6 h. 50, 9 h. 5, 13 h. 17, 14 h. 22, 16 h. 24.

La correspondance sera assurée également les vendredis, samedis et veilles de fêtes au train partant de Paris à 20 heures.

Exonérations et dégrèvements d'impôts

Impôt sur le revenu. — Les pensions d'invalidité et la retraite du combattant ne sont pas imposables et n'ont donc pas à être déclarées.

Les versements effectués pour la constitution d'une retraite mutuelle doivent être déduits des ressources déclarées pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Impôt sur les salaires. — Tous les pensionnés de guerre sans distinction ont droit à une réduction supplémentaire de 1.000 francs pour le calcul de l'impôt sur les traitements et salaires.

Taxe sur les célibataires et les ménages sans enfants. — Sont exonérés de cette taxe les pensionnés ayant une invalidité de 40 % et plus.

Taxe sur les domestiques. — Sont exonérés les pensionnés à 100 % et ceux qui, en raison de leur blessure ou de leur maladie, ne peuvent se passer de l'assistance d'un domestique.

Taxe sur les chiens. — Sont exonérés les pensionnés ayant une invalidité de 80 % et plus.

Taxe sur les appareils de T.S.F. — Sont exonérés les réformés à 100 % et les mutilés de guerre de l'oreille.

Taxe de prestations en nature. — N'est pas appliquée aux mutilés de guerre incapables, par leur mutilation, de les exécuter.

Taxe de séjour. — N'est pas perçue sur les pensionnés de guerre dans les stations thermales et climatiques sous réserve d'effectuer une déclaration à la mairie des dites stations.

Renseignements généraux sur les pensions

Des informations erronées, relatives aux pensions de guerre, ont été publiées. Il convient de préciser que les dépenses pour les pensions accordées en application des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919, les allocations aux Grands Invalides, les indemnités de soins aux tuberculeux de guerre, se sont élevées en 1928 non à 4 milliards, mais à 5 milliards 200 millions de francs. En 1935, après réajustement au coût de la vie, des pensions et allocations, ces mêmes dépenses, augmentées depuis 1930, de la Retraite du Combattant, s'élèvent à 6 milliards 850 millions en diminution de 400 millions par rapport au budget de l'exercice 1934.

En 1935, il convient de noter que la dépense budgétaire atteindra 5 milliards 950 millions, le surplus devant être fourni par la Loterie Nationale.

Quant aux effectifs des pensionnés (invalides, veuves et ascendants) et aux effets de la mortalité sur le mouvement de ces effectifs, les chiffres s'établissent au 1^{er} janvier 1935, d'après les statistiques des Ministères des Finances et des Pensions, de la manière suivante :

Pensionnés de la loi du 31 mars 1919 : 2.600.000 dont :

1.136.000 pensions d'invalides,

682.000 pensions de veuves et d'orphelins,

782.000 pensions d'ascendants.

Il y a lieu également de signaler que dans le chiffre total de 2.600.000, et dans les catégories diverses ci-dessus, se trouvent comprises 88.000 pensions d'invalides, 26.500 pensions de veuves et d'orphelins et 24.000 pensions d'ascendants qui se rapportent à des infirmités ou à des décès imputables à des services accomplis avant ou après la guerre de 1914-1918, notamment au cours de campagnes sur des théâtres d'opérations extérieures (Syrie, Maroc).

Légion d'Honneur

Par décret du 24 mai 1935, est promu au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, pour prendre rang à dater du 31 octobre 1934 : Labat Jean, ex-soldat au 48^e Régiment d'Infanterie.

Nécrologie

Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Couperie, survenu le 11 juin dernier.

De très nombreux camarades ont connu cette personne de cœur qui depuis le début de la guerre et jusqu'à ces temps derniers, a consacré avec dévouement son temps aux aveugles de guerre.

Nous prions M. Couperie, ainsi que sa famille, de trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Avis aux amateurs et bricoleurs de T.S.F.

Notre camarade Darnaud Guilhem, de Bordeaux, qui s'est toujours occupé de questions de T.S.F. mais qui bien vite s'est rendu compte des difficultés que rencontre un aveugle voulant construire un récepteur d'après un schéma en noir, vient de réaliser un dispositif qui permet de reproduire en peu de temps les schémas en noir en schémas en relief. Ce dispositif, d'une conception très simple et d'un usage facile, permet néanmoins, d'après notre camarade Darnaud Guilhem, de réaliser n'importe quel schéma, qu'il s'agisse du simple poste à galène ou du poste à lampes multiples, alimenté par accus ou par le secteur. Ce système consiste en une planchette dont les dimensions varient suivant l'importance du poste à construire. Elle est percée de façon régulière, d'un assez grand nombre de petits trous dans lesquels viendront les bornes qui devront indiquer l'emplacement de chaque organe. Ces bornes sont réunies entre elles, suivant les indications données par le schéma en noir, par des fils de métal ou des petits ressorts boudins, ces derniers marquant par exemple la place des résistances. Quelques-unes de ces bornes portent à leur partie supérieure certains signes indicatifs : « plus », « moins », permettant à l'aveugle de se repérer facilement.

Notre camarade Darnaud Guilhem a bien voulu mettre un de ses appareils en dépôt au siège de l'Union où les camarades intéressés pourront l'examiner.

Nous félicitons notre camarade de son ingénieuse invention qui, bien que de conception simple comme nous le disions plus haut, nécessite certainement bien des recherches, et sommes persuadés que tous les aveugles de guerre s'occupant de questions de T.S.F. ne manqueront pas de s'y intéresser.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser directement à M. R. Darnaud Guilhem, 18, rue Thérésia-Cabarus, Bordeaux-Saint-Augustin (Gironde).

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons de notre camarade Freidinger la lettre suivante qu'il nous demande de publier dans notre Bulletin :

« Le dernier bulletin du mois de mai publie des déclarations du camarade Brusson visant les Alsaciens-Lorrains qui ont été obligés de faire leur service dans l'armée allemande. Ayant eu un entretien avec le camarade Brusson, j'ai pu constater que celui-ci (d'ailleurs vieux militant, excellent camarade et de bonne foi) a été induit en erreur, qu'il ne connaît aucun cas tel qu'il a exposé et qu'il ignore complètement la véritable situation des camarades alsaciens-lorrains.

« Afin que des déclarations semblables ne se répètent plus et pour que tous les camarades soient au courant, je me permets de donner les explications ci-après :

« Le traité de Versailles de 1919 précise comme suit :

« Tout Alsacien-Lorrain, ayant perdu la nationalité française par « le traité de Francfort-sur-le-Mein de 1871, lui et ses descendants « sont réintégrés de plein droit dans la communauté française par le « traité de Versailles de 1919.

« Cela veut dire en autres termes : La France, étant forcée de céder trois départements à l'Allemagne après la malheureuse guerre de 1870-71, a toujours protesté contre cette mutilation de son territoire et n'a jamais cessé de regarder cette population, séparée par la force de la mère patrie, comme française. Et voilà pourquoi le traité de Versailles, réparant l'injustice, a réintégré de plein droit les vrais Alsaciens-Lorrains dans la communauté française.

« Par conséquent, quiconque disant que les Alsaciens-Lorrains sont naturalisés français, commet une grosse erreur, une grave injustice, même une insulte à l'adresse de cette population qui a été et qui sera toujours française. C'est même une diffamation punissable par la loi.

« Dans le cas où le conseil ou des camarades désireraient de plus amples renseignements, je me tiens à leur entière disposition.

« Veuillez agréer, chers Camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« G. FREIDINGER. »

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le une somme de : 15.850 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	300
Allocations décès et palmes	6.500
Allocations caisse-maladie	9.050

Il y a lieu d'ajouter à ces 15.850 francs une somme de 21.200 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix-sept demandes, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Jamet, de Sartrouville (S.-et-O.) nous font part de la naissance de leur fils Jean-Pierre, né le 2 juin 1935.

Notre camarade Alquié Germain, de Toulouse (Haute-Garonne), nous fait part de la naissance de son petit-fils, le 10 juin 1935.

Notre camarade et Mme Desjardins, de Seysses (Haute-Garonne), nous font part de la naissance de leur fils Robert, né le 21 juin 1935.

Notre camarade et Mme Guillot, de Châtellerault (Vienne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Nicole, née le 8 avril 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Pouil, de Mazères-le-Boulon (Ariège) nous fait part du mariage de sa fille Lucie avec M. Pierre Echaïne, célébré le 4 juin.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Dambry Alexandre, d'Argenteuil (S.-et-O.), décédé le 5 juin 1935.

Né le 21 septembre 1889 à Rouen (Seine-Inférieure), caporal au 21^e Régiment d'Infanterie Coloniale, notre camarade fut blessé sur le Front de Macédoine le 23 août 1917. Réformé à 100 % article 10, titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une veuve et un enfant ;

De notre camarade Vandenberghe René, de Paris, décédé le 28 juin 1925.

Né le 16 juillet 1890 à Paris, sergent au 129^e Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé à Douaumont le 24 mai 1916. Réformé à 100 % article 10, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, Chevalier de la Légion d'Honneur, il laisse une veuve et un enfant ;

De la mère de notre camarade Beaubras, de Preigney (Haute-Saône), décédée à l'âge de 79 ans ;

De la femme du camarade Jamet, de Sartrouville, décédée le 6 juin 1935 à l'âge de 39 ans ;

Du frère de notre camarade Fouet, de Belhomert (Eure-et-Loir), décédé le 21 mai à l'âge de 54 ans ;

Du père de notre camarade Vernhes, de Campuac (Aveyron), décédé le 26 avril à l'âge de 66 ans ;

De la femme du camarade Chesneau, de Pithiviers (Loiret), décédée le 15 juin à l'âge de 36 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations pour l'année 1935

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Dolmière, 5 fr. — Maze, 5 fr. — Guéry (A.), 10 fr. — Le Nahuc, 10 fr. — Bazinet, 5 fr. — Boeri, 50 fr. — David (E.), 5 fr. — Gallo, 5 fr.

Conan, Piette, Barbette (L.), Beaubras, Melin (F.), Veau, Banger, Durand (R.), Dolmière, Maze, Carudel, Lanciaux, Ledroit, Peyrebrune, Benharoche, Mautemps, Chaillou, Jarré-Sarré, Juillard, Leblond (A.-B.), Leblond (A.), Duvallat, Toumeux (M.), Coupez, Massart, Favre, Goudal, Merlet, Poezevara, Lorrain, Lépine, Godard, Saynmiard, Le Floch, Boyer (P.), Launay (E.), Robinet, Gagnard, Focé, Bathelier, Rolando, Tavernier, Passenaud, Roy (J.), Le Nahuc, Guery (A.), Vennier, Poulet (E.), Petit (A.), Gay, Monceaux, Maubert, Moussay, Brechon, Beaslas, Dietz, Cyssau, Lebourg, Goulet (L.), Oudinot, Delengaigne, Lagarde (P.), Devillers, Pierron, Charles (F.), Lartisien, Eugène (P.), Barry, Enjalbert, Niant, Aubry, Alvergne, Dangas, Lajous, Borla, Camerey, Spinetta, Lapébie (E.), Griemberger, Degeuse, Barbette (S.), Becker (J.), Murat, Montgemont, Barette Rols, Touzer (J.), Griziaux, Besnard, Lacoste (J.), Wendling, Renaud (C.), Dussaud, Leblanc, Baudin, Daviau, Lautwein, Horlon, Laliq, Catherine, Cordon, Levasseur, Vauthier, Labatut, Arduin, Liénart, Millon, Lixon, Anquetil, Gelin, Sénéchal, Feugray, Debeaurain, Bézart, Buissonnière, Henriet, Baudon, Rousseau (P.), Ballay, Delourmel, Roybin, Gibert, Michalet, Jabouille, Marinèche, Gatuing, Boutaric, Le Boulout, Daridan, Parent, Yvon, Pélerin, Favrier (F.), Michel (R.), Nadal, Robquin, Abraham, Karli, Guerrier (B.), Bazinet, Bastion, Vitré, Invernizzi, Ramelot, Brailly, Meynardie, de Fontenilles, Chomarot, Ceysson, Tanis, Deldon, Guillo, Buissonnet, Delhez, Duffès, Valade, Gillet, Corlobé, Toudouri, Coulard, Laird, Guil-

laume, Bertrand (P.), Gauthier (J.), Montet (J.), Leroy (J.), Mithouard, Renard (E.), Prault, Tisserand (A.), Mège, Touzer, Pauvert, Viel, Riquart, Delattre, Delhomais, Marchadour, Clément (R.), Parnadaud, Lathière, Ledeu, Séverac, Michot, Fayolle, Froget, Vigny, Davaillon, Margat, Benaud, Reynès (G.), Teillet (A.), Cardaliaguet Devidal, Robert (G.), Grelier, Laloit, Albouy, Kamfri, Brahim, Gamerie, Ansanay, Rioud, Georges (A.), Lacambre, Lieutaud, Flandre, Teissier (E.), Jonchier, Daumas, Ferrari, Loyer, Lauté, Bourguignon, Braun (M.), Truffert, Ragon, Baizet, Lamy (E.), Caron (G.), Foucher, Lauro, Ganneau, Soulié, Batot, Ott, Marguet, Chimbart, Barbier (P.), Péliissier (J.), Hébert, Hamon, Muller (J.), Bosquet, Roux (L.), Zimmermann, David (E.), Vve François, Doudard, Estienne, Fournier (P.), Belmontet, Fandot, Chavin, Labre, Almey, Madelaine, Rouméas, Gallo, Bonnardin, Robin (C.), Paris, Rolland (E.), Bled, Pouil, Gary (M.), Martin (C.), Mazaudier, Bruley, El Khen Ben Hamza, Maurandy, Drouhet, Jahan, Designaud, Backert, Guis, Guilbot, Chasselade, Legrand, Peron (J.), Houpert (M.).

PROCES-VERBAL
de la Réunion du Conseil d'Administration
du 27 Avril 1935

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Noireaux, doyen d'âge.

Sont présents :

Amblard, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Brusson, Courteix, Evrat, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Lauté, Leveau, L'Evesques, Malgat, Noireaux, Roy (G.), Scapini.

M. de Traversay, M. Bloch.

Les camarades : Briant, Chauvel, Cohn, Drapeau, Goussé, Henebicq, Nicolai (Pierre), Rochelet, Rousseau.

Excusés :

Cabasson, Céré-Labourdette, Conan, Derunder, Fauvel, Laffargue, Lagarde, Muller, Nicolai, Robert (M.), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A SCAPINI : Robert (M.).

A AMBLARD : Céré-Labourdette, Fauvel, Muller.

A FAVREL : Cabasson.

A GUILLAM : Conan.

A LAFFARGUE : Lagarde.

A NOIREAUX : Derunder.

En ouvrant la séance, Noireaux félicite les administrateurs réélus, montrant que la grosse majorité des voix qu'ils ont obtenue est un succès pour le Conseil tout entier.

Il félicite tous les camarades qui, l'an passé, ont contribué à l'aboutissement du statut des grands mutilés. Il espère que l'exercice qui s'ouvre verra notre Association de plus en plus unie, et passe ensuite à l'ordre du jour.

1° Procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 Mars 1935. — Adopté à l'unanimité.

2° Procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 7 Avril 1935. — Adopté à l'unanimité.

3° Situations financières de Février et Mars. — Adoptées à l'unanimité.

4° Election du Bureau. — Noireaux fait procéder au dépouillement du scrutin pour l'élection du Bureau. 30 enveloppes ont été reçues, 1 bulletin est nul, suffrages exprimés : 29.

Le résultat s'établit ainsi : Amblard 27 voix, Scapini 23, Leveau 22, Noireaux 19, Muller 19, Nicolai 13, Bois 5, Fauvel 3.

Les 5 premiers sont déclarés membres du Bureau et invités à se répartir les fonctions.

Le Bureau est ainsi composé : Président : Scapini;

Vice-Président : Leveau, Muller, Noireaux;

Secrétaire Général : Amblard;

Trésorier : L'Evesque (élu par l'Assemblée Générale).

Scapini, au nom du nouveau Bureau, remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée. Il félicite Muller pour sa nomination et

adresse à Favret qui ne s'est pas représenté, des paroles très amicales, se faisant l'interprète du Conseil tout entier pour le remercier de la longue et dévouée collaboration qu'il a apportée au Bureau de l'U. A. G. Le Conseil s'associe à ces paroles.

5° Le Comité d'Action et son Bureau sont réélus;

6° Renouvellement des Commissions:

Commission de Caisse Fraternelle. — Bois et Roy font savoir qu'ils désirent se retirer de cette Commission pour l'année en cours.

En sont nommés membres : Courteix, Evrat, Guillam, Malgat.

Commission des Finances. — Céré-Labourdette, Courteix, Nicolaï, M. de Traversay, M. Bloch.

Commission des Maisons de Repos. — Bois, Courteix, Grillet, Malgat, Roy (G.).

Commission « Maison de l'Aveugle ». — Bois, Céré-Labourdette, Fauvel, Malgat, Nicolaï, Satge.

Il est demandé à M. de Traversay, qui accepte, d'être membre de cette Commission.

Délégués à la *Propagande* : Guillam, Lauté.

Lecture est donnée d'une lettre de Goubin ayant trait à l'action extérieure de Scapini. Des explications personnelles sont données par celui-ci au Conseil qui passe à l'ordre du jour.

7° Au début du nouvel exercice, le Conseil, désirant examiner les vœux émis par l'Assemblée Générale, s'arrête aux plus importants.

Le vœu n° 1 retient l'attention des administrateurs. A ce propos, il est parlé d'une circulaire qu'un Comité de Défense pour les exclus du Statut a adressé aux camarades de l'U.A.G. Le Conseil regrette que l'Association n'en ait pas été saisie officiellement car il pense donner une suite aux vœux de l'Assemblée et charge son Bureau d'entamer des pourparlers en vue de son exécution.

Le Conseil demande également qu'un tour de priorité soit donné à l'examen des pensions des aveugles de guerre qui sont soumises à la révision.

Bois fait part au Conseil de sa démission de membre d'une autre Association.

Le Conseil donne pleins pouvoirs à son trésorier M. Gaston L'Evesque ou à son défaut à M. Oscar Bloch, trésorier adjoint, à l'effet de toucher le remboursement de tous titres amortis, effectuer tous emplois et remplois soit de fonds ayant nature de capitaux, soit de fonds ayant nature de revenus, donner tous ordres de Bourse à cet égard, signer toutes souscriptions.

Le Secrétaire Général rappelle que l'U. A. G. est invitée à ranimer la Flamme sous l'Arc de Triomphe le mardi 30 avril à 18 h. 30, et invite les camarades à assister nombreux à cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

AVIS DIVERS

A vendre, vélocar modèle série, état de neuf.

S'adresser au camarade Coutarel Jean, à Counon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

♦♦♦

Villa à vendre comprenant 5 pièces avec grandes dépendances, jardin de 1.000 m², clos de murs, eau, électricité.

Villa située en pleine campagne, fréquents autobus pour Nantes ou Cholet.

S'adresser de la part du Camarade Rineau, à M^e Blouin, notaire, au Pallet (Loire-Inférieure).

♦♦♦

Notre camarade Larue Louis, de La Rochepot, par Noblay (Côte-d'Or) nous informe qu'il fournirait :

Aux camarades désireux de connaître les véritables bons vins de Bourgogne, des vins fins Pinot blanc Meursault à 13 fr. la bouteille et des vins Pinot rouge Chassagne Montrachet, à 10 fr. la bouteille, le tout livrables en caisses de 25 bouteilles, rendu franco de port et d'emballage.

Expédition directe de la propriété, Médaille d'Or, Exposition Paris 1932.

◆◆◆

Mme Terrier, veuve de notre camarade, nous fait savoir qu'habitant la campagne et ayant une chambre disponible, elle prendrait volontiers à des prix modérés pendant la belle saison, 1 ou 2 aveugles ou un ménage voulant profiter du calme et du bon air, à partir de juillet.

S'adresser directement pour tous renseignements à Mme Terrier, Marcilly-le-Hayer (Aube).

Liste des Donateurs

Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme B. Brougues, Buenos-Ayres, 500 fr. — M. Costedoat, Alger, 20 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Lycée Thiers, Marseille, 150 fr. — Mme Besançon, Versailles, 100 fr. — Mlle Bret, Charolles (S.-et-L.), 100 fr. — Mme Cayrefourcq, Paris, 20 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Divers : 1.313 fr. 15.

Dons avec affectation spéciale pour la « Maison des Aveugles de Guerre »

Caisse d'Epargne de Laon (Aisne), 1.200 fr. — Commune de Bourgogne (Marne), 50 fr. — Département de la Haute-Saône, 75 fr.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIN ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL

